Abidjan, le 04 Juin 2022

**NOTE D’INFORMATION**

La Direction porte à la connaissance de tout le personnel que désormais les acomptes sur salaire se feront par quinzaine.

Les employés désirant prendre un acompte devront le signaler à Marcelle avant le 15 du mois.

Il faut aussi signaler que l’acompte pris sera entièrement déduit sur le mois en cours.

Nous espérons pouvoir compter sur votre bonne volonté pour respecter au mieux ce principe d’organisation.

**LA DIRECTION**